



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV249 - 29 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

2015240-0020 - arrêté n° 2015-258 portant fermeture de la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) "Langage et Intégration" à MELUN, géré par l'Association Langage et Intégration à NOISY LE GRAND

2015272-0003 - Arrêté n° 2015-DT94-56 Portant organisation du service de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire pour les mois d'octobre 2015 à mars 2016



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015240-0020

Signé le vendredi 28 août 2015

Agence régionale de santé (ARS)

arrêté n° 2015-258 portant fermeture de la Section d'Education et d'Enseignement
Spécialisé (SEES) "Langage et Intégration" à MELUN, géré par l'Association Langage
et Intégration à NOISY LE GRAND

ARRÊTÉ N°2015-258

**portant fermeture de la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) « Langage et Intégration » à MELUN,
géré par l'Association Langage et Intégration à NOISY LE GRAND**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE DE FRANCE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.312-1, L.313-1, L.314-3 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU le Code de justice administrative et notamment son article R312-1;

VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU l'arrêté n°2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) Ile-de-France 2013-2017;

VU le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017;

VU l'arrêté n° 2014-233 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 13 novembre 2014 établissant le PRIAC 2014-2018 pour la région Ile-de-France ;

VU l'arrêté du Préfet d'Ile-de-France n°90-1047 en date du 19 octobre 1990 portant création à l'Ecole Intégrée Montaigu à MELUN (77000) d'une Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) de 31 places pour enfants et adolescents des deux sexes, âgés de 3 à 16 ans et atteints de déficience auditive profonde ou sévère et d'un Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS) de 12 places rattaché à la SEES, pour enfants et adolescents des deux sexes, déficients auditifs graves et âgés de 3 à 20 ans ;

VU l'arrêté du Préfet Ile-de-France n°97-1038 du 16 avril 1997 autorisant (article 1^{er}) le projet présenté par l'association Langage et Intégration sise 26 rue du Chemin Vert – 75541 PARIS Cedex 11, tendant à la création d'une Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) allant de la 6^{ème} à la 3^{ème}, d'une capacité de 28 places pour des adolescents des deux sexes, déficients auditifs, ne pouvant être intégrés dans une classe ordinaire (avec une montée en charge progressive sur 4 ans) au sein du collège « Saint Louis » 77127 LIEUSAIN ; mais (article 2) refusant l'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux pour les 28 places sollicitées ;

VU l'arrêté du Préfet Ile-de-France n°98-1944 du 19 octobre 1998 abrogeant l'article 2 de l'arrêté du Préfet Ile-de-France n°97-1038 du 16 avril 1997 en autorisant le remboursement des soins dispensés aux assurés sociaux pour les 28 places de la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) ;

VU l'arrêté n°2012-170 en date du 13 septembre 2012 renommant l'Etablissement Intégré Montaigu à MELUN en Etablissement Intégré « Langage et Intégration Seine-et-Marne » à MELUN et modifiant la capacité de la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) et du Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS) comme suit :

- 15 places en SEES,
- 50 places en SSEFIS.

L'Etablissement Intégré « Langage et Intégration Seine-et-Marne » à MELUN accueille des enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant une surdité grave, à savoir une surdité profonde, sévère ou moyenne avec difficultés associées.

CONSIDERANT le courrier de demande de la Présidente de l'association Langage et Intégration en date du 07 juillet 2015 d'augmenter de 30 places la capacité du Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation (SSEFS), par requalification des 15 places de la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES), portant la capacité du SSEFS à 80 places.

CONSIDERANT que la fermeture de la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) est induite par la création d'une CLIS par l'Education Nationale rendant la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) improductive en l'état. Les 10 enfants suivis par la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) seront transférés en CLIS avec un accompagnement renforcé du Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation (SSEFS) « Langage

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La fermeture de la Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) est prononcée pour le 31 août 2015 en application de l'article L.313-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 2 :

Un recours peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision

ARTICLE 3 :

Le Délégué Territorial de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et du département de Seine-et-Marne.

Fait à Paris le, 28 AOUT 2015

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Christophe DEVYS





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015272-0003

Signé le mardi 29 septembre 2015

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n° 2015-DT94-56 Portant organisation du service de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire pour les mois d'octobre 2015 à mars 2016

Délégation Territoriale du Val de Marne

Arrêté n° 2015 - DT94 - 56

Portant organisation du service de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire pour les mois d'octobre 2015 à mars 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France

- Vu le Code de la Santé Publique, articles L6311-1 à L6314-1 et R6312-18 à R6312-23;
- Vu le décret n°2003-674 du 23 juillet 2003 relatif à l'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- Vu la circulaire DHOS-01/2003/204 du 23 avril 2003 relative à l'organisation de la garde ambulancière ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2003-5036 du 31 décembre 2003 portant organisation du service de garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu l'arrêté n° DS 2015-296 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France en date du 14 septembre 2015 portant délégation de signature à Monsieur Eric VECHARD, délégué territorial du Val de Marne ;

ARRÊTE

- Article 1^{er} : Le service de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire dans le Val de Marne est organisé à compter du 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 31 mars 2016, conformément aux tableaux de garde prévisionnels des trois secteurs, annexés au présent arrêté.
- Article 2 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, le Délégué Territorial du Val de Marne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val de Marne et de la Région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 29 septembre 2015

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France
Par délégation,
Pour le délégué territorial du Val de Marne
Le responsable du département ambulatoire
Et services aux professionnels de santé

SIGNE

Eric BONGRAND



SECTEUR OUEST

2015

[illegible]



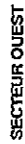
2015

ambulance de la police

TOUR DE GARDE DES AMBULANCIERS DU VAL DE MARNE

SECTEUR OUEST

[illegible]

[illegible]

[illegible]



SECTEUR OUEST

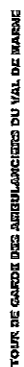
SOCIETES		février 2016																												
Noms	Téléphone	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
		Jour																												
EXPRESS AMBULANCES	01 47 40 19 33																													
AMYS AMBULANCES	01 47 40 00 31						X																							
AMBULANCES LEROY	01 46 63 24 31							X																						
AMBULANCES CLAIR DE LUNE	01 46 68 84 21									X																				
AMBULANCES SAINTE ELODIE	01 46 71 73 73										X																			
AMBULANCES MICHELET	01 46 58 62 73											X																		
AMBULANCES NOTRE DAME	01 42 11 05 05												X																	
AMBULANCES DU SAINT BERNARD	01 48 52 11 89													X																
ALLIANCE AMBULANCES	01 45 12 97 00														X															
TRANSPORTS SAINTAIRES FRANCAIS	01 46 81 14 23															X														
AMEBULANCES DALUPHIN	01 46 78 94 00																X													
AMBULANCES GIL	01 46 77 80 08																	X												
KB AMBULANCES	01 45 73 04 17																		X											
AMBULANCES BLEUES SERVICES	01 48 86 30 61																			X										
AMBULANCES DU SUD PARISIEN	01 43 91 04 28																				X									
AS AMBULANCES	01 48 80 41 03																					X								
AMBULANCES LS	01 45 45 98 18																						X							
AMBULANCES DE NUIT 94	01 43 96 15 15																							X						
AMBULANCES EUROPE MEDICAL	01 42 53 46 23																								X					
AMBULANCES ATHENA	01 58 20 42 45																									X				
AMBULANCES BELAIR	01 48 72 68 22																										X			
DS AMBULANCES	01 45 97 37 02																											X		
AMBULANCES OPTIMUM	01 53 14 00 86																												X	
AMBULANCES DE VITRY	01 45 21 94 37																												X	
AMBULANCES DIVRY	01																													



SECTEUR OUEST

[illegible]

SOCIÉTÉS	Nom	Téléphone	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
AMBULANCES BERNARD		01 43 96 41 41	x				adn																										
AMBULANCES AUDREY		01 43 78 22 23		x				st bernard																									
YES AMBULANCES		01 45 18 10 04																															
SCOP AMBULANCES SECOURS		01 43 90 40 46			x			st bernard																									
AMBULANCES ARIA		01 43 53 17 17																															
SUD OUEST AMBULANCES		01 40 92 20 25																															
AMBULANCES ARC EN CIEL		01 40 81 74 00																															
AMBULANCES EUROPE SANTÉ		01 49 96 14 20																															
MAJESTIC AMBULANCES		01 43 00 40 11																															
AMBULANCES ADSP		01 43 82 19 01																															
AMBULANCES A.D.C.		01 48 98 50 59																															
SANT MAUR AMD		01 42 88 43 22																															
ANGUL LIBERTÉ BREVAIRNAISE		01 45 69 95 95																															
AMBULANCES A.B.C.		01 42 53 14 14																															
AMBULANCES G ET D		01 42 76 18 18																															
AMBULANCES CLEMENCEAU		01 45 78 01 01																															
W.A. AMBULANCES		01 55 12 14 30																															
AMBULANCE ALPHA 66		01 43 76 99 99																															
SANTE PLUS		01 43 66 57 95																															
AMBULANCES EROS		01 68 08 25 20																															
AMBULANCES BORÉLY		01 43 97 40 60																															
CAP SANTE AMBULANCES		01 55 32 41 45																															
VILLECHESNES AMBULANCES		01 45 60 37 37																															
TSA AMBULANCES		01 43 82 28 14																															



2076

[illegible]



2015

Four



STRUCTURAL CHANGE

2015

SOCIÉTÉS	N°	JANVIER	FEBR.	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUIL.	AUG.	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉCEMBRE	TOTAL
AMBULANCES BERNARD	01-43-96-41-41	X												
AMBULANCES AUDREY	01-43-78-23-23	X												
YES AMBULANCES	01-45-18-10-04													
SCOP AMBULANCES SECOURS	01-43-90-40-40													
AMBULANCES ARIA	01-43-53-17-17													
SUD OUEST AMBULANCES	01-40-52-00-00													
AMBULANCES ARC EN CIEL	01-40-81-74-00													
AMBULANCES EUROPE SAINTE	01-40-96-14-20													
MAJESTIC AMBULANCES	01-43-00-40-11													
AMBULANCES ADP	01-43-32-19-01													
AMBULANCES A.D.C	01-40-00-60-60													
SANT MAUR ANG	01-42-63-43-22													
AMBL LIBERTÉ PREVAHNAISE	01-45-69-25-06													
AMBULANCES A.B.C.	01-43-25-14-14													
AMBULANCES C ET D	01-40-70-10-10													
AMBULANCES CLEMENCEAU	01-45-18-01-01													
W.A. AMBULANCES	01-50-12-14-30													
AMBULANCE ALPHA RS	01-43-75-09-09													
SANTE PLUS	01-43-98-07-25													
AMBULANCES ERDS	01-55-06-26-20													
AMBULANCES SOREL	01-43-07-40-80													
CAP SANTE AMBULANCES	01-98-32-41-48													
VILLECHESNES AMBULANCES	01-46-03-37-37													
TSA AMBULANCES	01-48-83-29-14													
EMERALUDE AMBULANCES	01-43-69-39-35													
AMBULANCES NEPTUNE	01-48-03-00-30													
NAVY ASSISTANCE AMBULANCES	01-48-00-30-30													
AMBULANCE SOLAIL	01-43-77-42-30													
IRES AMBULANCES	01-86-73-29-60													
GOSY AMBULANCES	01-40-00-00-00													
AMBULANCES St MICHEL	01-48-73-53-17													
NOCT - AMBULANCES	01-45-09-40-11													
AMBULANCES DE BONNEVILLE ASSISTANCE	01-43-02-27-34													
AYENT AMBULANCES	01-43-06-82-12													
AMBULANCES DU VAL	01-45-00-17-70													
AMBULANCES VIVANTE	01-43-78-11-04													
AMETHYSTE AMBULANCES	01-40-00-40-32													
L'ODI AMBULANCES	01-42-03-64-74													
MEDICOLEX	01-71-57-04-50													
AMBULANCES DE L'ESPERANCE	01-42-07-34-73													
AMBULANCES LINNAEA	01-43-88-88-75													
AMBULANCES MARLORY	01-06-20-65-47													
AMBULANCES OC	01-45-99-15-19													
AMBULANCES ROGER	01-42-83-80-10													
AMBULANCES CORE	01-68-22-60-60													
ORCHIDE AMBULANCES	01-45-11-07-83													



mult

SECTEUR CENTRE



SOCIETES		Janvier 2016																												Jour																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Notes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											

[illegible][illegible]

TOUR DE GARDE DES AMBULANCIERS DU VAL DE MARNE

SECTEUR EST

[illegible]



SECTEUR EST

2015

[illegible]



SECTEUR EST

2015

[illegible]



SECTEUR EST

[illegible]

[illegible][illegible]